

23 SEPTEMBRE GREVE Interpro

*Au-delà
des retraites,
c'est tout un choix
de société
que nous défendons*

Bulletin n°92
Déposé le 17/09/10

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
CHALON C.D.I.S.

SNUipp71 INFOS

Victoire du financier sur l'humain

ou construction d'une société solidaire, unie, juste, réellement équitable?

TOUS CONCERNÉS !
quelques exemples des conséquences
de la réforme des retraites

Stéphanie (43 ans)

Salariée dans un centre d'appel,
Sujette à migraines chroniques et dépressions après
10 ans de call-center,
Ne pourra travailler après 60 ans.
Sera au chômage

Elle ne pourra partir à taux plein qu'à 67 ans .
car elle n'a pas de taux d'invalidité reconnue

Vincent, 33 ans

Fils d'insti,
Ses parents l'ont poussé à poursuivre ses études...
et surtout à ne pas être enseignant
Après un doctorat, de multiples stages non payés et
de petits boulots à temps partiel.

Il aura peut-être un CDI à 38 ans ...
... et le minimum vieillesse à 65 ans!

Mehdi (28 ans)

Professeur des écoles. Scolarité sans accroc et entrée dans le métier dès 22 ans (après une licence),
A 60 ans il toucherait 1340 € de pension soit **49%**
de son dernier salaire.

Marie-Françoise (née en 1955)

PE après 15 ans comme institutrice - 3 enfants
Si elle part en 2011 sous le système actuel:
85% de son salaire soit 2340€
Si elle part sous le nouveau système:
69% de son salaire soit 1895€ (-445€)

**Parce que nous n'avons encore rien
gagné et que nous avons tout à perdre,**
nous n'avons pas d'autres choix que celui
de **rester mobilisés.**

Une telle réforme constituerait un profond
recul dans notre pays et mettrait dans des
situations précaires des pans entiers de la
population (femmes et jeunes en première
lignes)

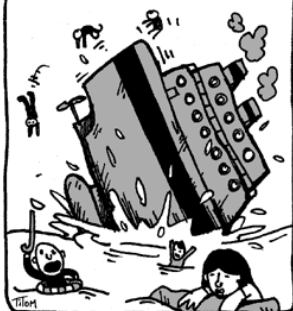
En grève le 23 septembre
Et prêts pour les suites ?

Votre pension, vous la voyez...

à 60 ans, assurée par l'Etat...



... ou à 68 ans et soumise aux
caprices de la Bourse?





Présentation de la section départementale du SNUipp Année scolaire 2010—2011



Nous contacter
03.85.43.56.34
snu71@snuipp.fr

BUREAU Départemental

LECORNEY Christophe	Elem Pierreclos et Chevagny les Ch. Permanences Lundi / Mardi	Co-secrétaire départemental Administratif / Début de carrière Action sociale / CTP
JEANTET Antoine	Elem Joliot-Curie et Wallon (St Vallier) Permanences Jeudi / Vendredi	Co-secrétaire départemental Changement de département / FSU / CTP
BARDAY Paul	IPC Charnay les M. Permanences Lundi / Jeudi	CAPD / CHSCT / ASH Conseil de formation / CTP
DAILLOUX Marc	RASED E (Le Creusot) Permanence Mardi	Retraites—RASED / CTP
GONNOT Dominique	Maternelle Bourgogne (Chalon) Permanence Vendredi	Trésorière de la section départementale Commission maternelle / Réadaptation / CTP
GARDAZ Christèle	Maternelle C.Dard (Tournus)	Commission maternelle / Direction d'école
LARROUY Marie	Elem Curie Pasteur (Montchanin) Permanence Vendredi	Changement de département
PROTAT Dominique	Primaire IGE	CHSCT

Notre site :
71.snuipp.fr
Site FSU71 :
71.fsu.fr

Permanences
Lundi / Mardi
Jeudi / Vendredi
De 8h à 17h
Mercredi
10h—12h

En gras
Les élus à la CAPD
En Saône et Loire :
Le SNUipp (FSU)
compte 6 élus sur 10.

Autres membres du CONSEIL SYNDICAL

Autun	Chalon	Macon
<i>Chapuis Nathalie</i> Dir Mat. Toulon S/ Arroux	<i>Chauvet Dominique</i> Adj. Elem J. Desbois St Marcel	<i>Cloix Chantal</i> CPC Macon Sud
<i>Lecatre Claudine</i> Adj Mat Prévert Bourbon-Lancy	<i>Lepron Chantal</i> Sessad St Remy	<i>Conti Jean-Louis</i> Retraité Macon
Charolles	<i>Pointe Christian</i> Dir élem J. Rostand Chatenoy le R.	<i>Lentz Agnès</i> Adj Mat Creches/Saône
<i>Almeida Alexandre</i> Brig Mat la Briquette Digoïn	<i>Thielland Jean-Pierre</i> CMPP Chalon/Saône	<i>Protat Dominique</i> Dir Primaire IGE
<i>Guillemin Christian</i> Adj. Elem Le Launay Digoïn	<i>Trintignac J-Guy</i> Adj. Elem Laennec Chalon/Saône	<i>Turlan Christine</i> Adj Elem Prissé
Muller Nathalie Adj Elem Le Launay Digoïn	<i>Vouillon Régine</i> Psychologue Jean Macé Chalon	Louhans / Tournus
Le Creusot	Montceau	<i>Castagnino Vincent</i> RASED St Germain du Plain
<i>Bonniau Maryse</i> Adj Elem Sud M. Le Creusot	<i>Brun Aurélien</i> Adj J. Régnier Blanzay	<i>De Almeida Jean - M.</i> Adj Elem St Christophe en B.
<i>Champeau Amandine</i> Primaire St Symphorien de M.	<i>Lagrot Angélique</i> Adj Mat. Damichel St Vallier	<i>Gaudillere Muriel</i> Adj Mat Buxy
<i>Guinot Elisabeth</i> RASED Torcy	Touillon Hélène Adj Elem J. Prévert Montceau	<i>Ravat Vincent</i> Adj Elem R. Dorey Tournus

Base élèves (suite) Avis du conseil d'État

Le conseil d'État indique, dans un avis publié le lundi 19 juillet, que les fichiers base élève et BNIE « devront faire l'objet de régularisations ».

Plusieurs éléments sont avancés :

* **Irrégularités sur la mise en œuvre des premières versions** : Base élève comme la BNIE ont été mises en œuvre avant la délivrance par la CNIL du récépissé de déclaration. Toutes les données enregistrées avant la date du 27 février 2007 devront être supprimées. La collecte, dans la première version, de données qui révèlent la nature de l'affectation ou du handicap dont souffrent les élèves affectés en CLIS est censuré par le Conseil d'État.

* **La durée de conservation des données** (35 ans pour BNIE) est déclarée « injustifiée »

* **Le droit d'opposition** : Le conseil d'État juge légal le droit pour chacun de s'opposer au traitement de données personnelles (droit qui avait été interdit dans un arrêté datant du 20 octobre 2008) (*Voir site du CNRBE*)

Le ministère s'est engagé à respecter ces injonctions.

Pour le SNUipp, ces décisions confirment l'absence de garanties suffisantes en termes éthiques. Le SNUipp (conjointement avec la FCPE et la LDH) réclame la création d'un observatoire indépendant qui *exercerait un réel contrôle et permettrait d'avoir un regard citoyen sur l'ensemble des fichiers concernant les élèves*. Une telle décision serait un signe d'apaisement de même que la levée des sanctions à l'encontre des directeurs d'école. (Deux directeurs d'école se sont vus retirer leur fonction en mars dernier). Le SNUipp renouvelle sa demande de levée immédiate de ces sanctions.



Évaluations nationales

Malgré les nombreuses interpellations de l'ensemble des syndicats et de la profession sur les nombreux problèmes soulevés par les évaluations nationales, le Ministère refuse toujours de revoir sa copie sur cette question.

Pour autant, il a feint de réfléchir à un possible nouveau calendrier en évoquant plusieurs hypothèses...**pour finalement retenir...celle qui consistait à ne rien changer.**

Le scénario évoqué de faire **passer les actuelles évaluations CM2 en début de 6ème a été abandonné pour une seule raison : cela risquait de faire basculer « la prime évaluations » dans le second degré...**Ce qui est impensable pour le ministère étant donné que celle-ci est versée en compensation des suppressions de postes enregistrées dans le 1er degré...

Oui, mais l'intérêt des élèves dans tout ça?

FRAIS DE DEPLACEMENT

Y a plus de sous!

"A vot' bon coeur Mssieurs Dames, va falloir vous déplacez gratis, payez pour travailler"

Voilà qui pourrait être le refrain du tube de la rentrée!

Point de situation sur l'état des frais de déplacement

RASED: Enveloppe inconnue. Versement avec plus de 4 mois de retard la faute à ... Uysse (logiciel de traitement)

Dire que l'informatique était censé nous simplifier la vie...

CPC : Nouveauté de l'année : Faudra t'il avoir recours au bénévolat???

Animations pédagogiques : Malgré les interventions régulières du SNUipp, RIEN en Saône et Loire alors que de nombreux départements procèdent au remboursement des frais pour les personnels hors résidence administrative .

PES: Toujours pas d'info les concernant alors que ces collègues vont devoir naviguer entre IUFM, école de leur PEMF et futur lieu de stage.... (le SNUipp a interpellé l'IA).

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et Pédagogues

Quand la grogne gagne aussi les Inspecteurs....

Quelques propos lus dans les communiqués de presse et bulletin de rentrée des 2 principales organisations syndicales d'IEN ...Preuve que le mal être est profond et que peu de monde s'y retrouve dans cette politique éducative :

Il est pointé du doigt : « une politique qui vise à mettre les inspecteurs à la main des recteurs »

Cette politique s'appuie sur : * les objectifs définis par lettre de mission * l'évaluation établie par le seul recteur sur la manière de servir * l'introduction d'une part variable de la rémunération à sa discrétion... **Des éléments qui ressemblent étrangement à ce que l'on voit poindre aussi chez les enseignants** (voir article sur l'évaluation professionnelle)

« Il est demandé aux inspecteurs dans leurs lettres de mission qui leur sont envoyées de faire du résultat »

« Le ministère nous demande de faire en sorte qu'il n'y ait pas de vagues »

Sur la formation des enseignants : « On demande aux inspecteurs de s'investir davantage sur le terrain auprès des enseignants stagiaires pour limiter la casse [...] Ainsi les IA vont-ils concentrer leur action sur la formation des jeunes au détriment d'autres actions de formation, notamment celles destinées à l'ensemble des enseignants en poste » (**Voir**

Compte rendu CAPD et suppression de la formation continue)

Sur les rythmes scolaires : « on est passé d'un claquement de doigt d'une semaine de cinq à quatre jours sans se préoccuper des conséquences. Aujourd'hui, pour répondre aux inquiétudes légitimes, notamment des parents d'élèves, on propose de repasser d'un claquement de doigts inverse, à la semaine de cinq jours. Mais toujours sans se préoccuper de savoir quelle est l'adhésion des équipes et la réalité de terrain »

A la lecture de ces quelques lignes, on comprendra donc aisément qu'un grand nombre d'entre eux étaient donc dans l'action le 7 septembre et probablement le 23....

Retraites : Actions-Informations -

Une retraite Juste : Juste un droit!

Depuis le 27 mai 2010, les salariés sont massivement mobilisés pour exiger un autre politique en ce qui concerne les problématiques de retraites, de salaires et d'emploi... Malgré la montée en puissance des actions, la démonstration de force du 7 septembre qui a vu plus de 2 millions de salariés manifester dans les rues de toutes les villes de France, **le gouvernement ne concède que des aménagements très à la marge** du projet de réforme. **CE N'EST PAS ACCEPTABLE !**

Dans l'Unité syndicale, il a été décidé de donner rapidement des suites à cette journée du 7 en appelant à une nouvelle mobilisation d'ampleur le jeudi 23 septembre.

Le 15/09, jour du vote à l'assemblée a également été pointé comme une journée étape dans le cadre de la préparation de la mobilisation du 23/09

Dans notre département : 2 rassemblements se sont tenus devant les préfectures et sous-préfectures de Macon et Chalon où des audiences auprès des cabinets du préfet et sous-préfet ont été obtenues. A Paris, une manifestation était organisée devant l'Assemblée Nationale

*« Quand il y a un million de personnes dans la rue, les syndicats ont un problème. Quand il y en a 3 c'est le gouvernement qui a des problèmes »
(Déclaration de N.Sarkozy).*

A nous de le mettre face à ses responsabilités !



RETRAITES / ECOLE

*A chaque fois : le même discours.
C'est donc bien toute cette idéologie qu'il faut combattre...*

23 SEPTEMBRE : GREVE INTERPRO

Rien n'est joué!

**Le vote à l'Assemblée (quoiqu'ils en disent!)
n'est qu'une étape.**

Imposons nos revendications!

Manifestations à 15h à :

CHALON : Maison des syndicats
(Rassemblement FSU vers les boîtes aux lettres)

MACON : Place Genevès
(Rassemblement FSU sur les marches de la chambre de commerce)

LE CREUSOT : Alto

MONTCEAU : Place de la Mairie

PARAY : Place de la Mairie

Déclaration d'intention
à envoyer avant mardi
(courriel ou fax)

Le SNUipp vous informe

Pour y voir un peu plus clair concernant l'état des conditions des départs en retraites à l'heure actuelle, nous avons tenté de rassembler sur notre site un certain nombre d'éléments. Retrouvez donc dans l'encart « **infos retraites** »

- **Les documents relatifs à l'évolution de l'âge légal de départ, au pourcentage de la décôte et au nombre d'annuités nécessaires** (en fonction de votre année de départ)

- Les informations concernant **les mères de 3 enfants et la situation des instituteurs** (ou PE ayant validé leurs 15 années de services actifs comme instit)

- Possibilité d'effectuer une demande de **simulation retraite**

Le SNUipp a également mis en place un logiciel permettant d'obtenir des **éléments de simulation de retraites pour les années à venir en fonction de l'actuel projet gouvernemental**. Formulaire à compléter sur notre site (Un militant vous répondra rapidement)

Les premières comparaisons de simulation sont inquiétantes : un seul exemple :

- **Perte pouvant dépasser les 20% du niveau de pension pour une personne à carrière identique partant à 62 ans selon qu'elle parte avant ou après l'actuel projet de réforme**

Je me syndique au SNUipp71 2010/2011

Nom : M, Mme, Mlle _____ **Prénom :** _____ **Echelon :** _____

Adresse : _____

Tél : _____ **Courriel :** _____

Adresse établissement : _____

Catégories

Instituteurs PEGC

Instituteurs spécialisés PE

PE stagiaire (LC)

Fonctions

Adjoint Brigade EMF

Chargé école ASH Retraité

Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI

Ecole élémentaire IUFM

Collège Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors cl. PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

Suppléments

Chargé d'école + 2 €

Direction de 2 à 4 cl. + 6 €

Direction de 5 à 9 cl. + 10 €

Direction de 10 cl. Et + 12 €

Mi- temps : du 1° au 5° : 80 €
du 6° au 11° : 88 €
à 75% : 75% de la cotisation

Dispo/ Congé parental : 80 €

AVS / AE : 36 €

Retraité : 100€

TOTAL ADHESION

..... €

DECLARATION D'ADHESION
Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Education. - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U..
Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 28 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp.

Date :
Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 09/10 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

- 1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
- 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON
- 3 - Demande de 6 prélèvements automatiques : OUI NON

Envoyer à Dominique GONNOT
20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY
Avant le 20 décembre pour les autorisations de prélèvements.

Vous avez déjà choisi l'adhésion par prélèvement en 2009:

- Ne nous envoyez rien, sauf si vous avez changé de banque (RIB)
- Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction **sauf avis contraire** de votre part.
- Dans ce cas, informez-nous par courrier.

★ Si vous choisissez le règlement mensualisé de votre cotisation, elle sera prélevée en **6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**.
★ Votre cotisation sera déterminée en fonction de votre échelon: Vous pourrez vérifier le montant en consultant le tableau de cotisations.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : Cotisations SNUipp: J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

.....

.....

.....

N° NATIONAL EMETTEUR 407638

ORGANISME CREANCIER

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT
2, rue G. POMPIDOU
71 102 Chalon/Saône

B. ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

	Nom
	adresse
	code postal et commune

C. COMPTE A DEBITER

Code établissement		Code guichet	
Numéro de compte		Clé	

D. DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE

A....., Le Signature

E. Montant de la cotisation :



RENDEZ - VOUS À NE PAS MANQUER

(SEPTEMBRE—OCTOBRE)



Université d'automne du SNUipp

Ce rendez-vous qui est désormais un « incontournable » de la vie du syndicat se tiendra du 22 au 24 octobre prochain dans la Var.

Trois jours de rencontre et d'échanges avec chercheurs et experts dans les domaines de l'enfance, de l'école et de l'Education....



A l'honneur notamment cette année :

- **Lilian Thuram** (Projet d'Education contre le racisme),
- **Françoise Lantheaume**,
- **Frédéric Saujat**

(programme complet sur le site du SNUipp national)

Vous êtes intéressés : Contactez-nous pour connaître les modalités inscription.

Convocation valant autorisation d'absence (à plein traitement) pour tous les collègues désireux de participer.

Comme chaque année, le SNUipp71, peut participer à la prise en charge des frais des syndiqués.

Fête altermondialiste La Roche Vineuse

Dimanche 26/09
De 10h à 19h

Au programme :
Conférences avec
J.M Harribey
et François Ruffin
Forums
Village d'association
Marché paysan
Restauration bio
Animations / Musique



Comme tous les ans, la FSU est représentée lors de cette fête et y tient notamment un stand (« l'École Publique : une richesse! »)

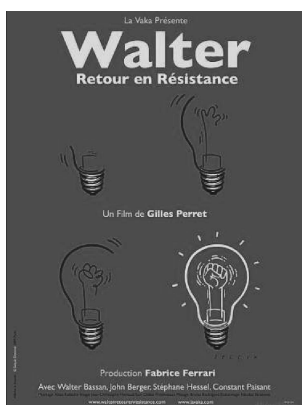
Au plaisir de vous y rencontrer

Walter : Retour en résistance.

Film diffusé en association avec la FSU71

« *Qu'avons-nous fait des idéaux du Conseil National de la Résistance?* »
« *Résister se conjugue t'il au présent?* »

A travers l'histoire de Walter, ancien résistant, ancien déporté haut-savoyard et sur fond de politique actuelle, ces deux questions se posent tout au long du film.



Diffusion

Vendredi 1er Octobre
à 20h30

Maison des syndicats
(Salle 3 - RDC)
Chalon S/Saône

En présence de Walter Bassan

REUNIONS d'INFORMATIONS SYNDICALES

L'actualité étant actuellement à la mobilisation, les premières réunions d'informations syndicales du SNUipp71 auront probablement lieu au cours du mois de novembre ou juste avant les congés d'octobre.



Ce sera l'occasion notamment de faire un **point complet sur les retraites.**

Retrouvez les dates et lieux prochainement sur notre site.

Consignes syndicales et rappels

Frais de déplacement

Le SNUipp appelle les collègues à ne plus se déplacer quand ils ont épuisé leur enveloppe « frais de déplacement » et plus généralement à ne pas se déplacer quand il n'y a pas de compensation financière. Informez le SNUipp pour toute demande de recours et retrouvez nos modèles de courrier sur notre site.

Réunions hors temps de classe

Il n'y a pas d'obligations de services en dehors de l'horaire hebdomadaire de classe et des obligations de service (dans le cadre des 108h) y compris pour les directeurs. Les convocations des IEN, des maires, des associations, hors du temps de classe doivent être interprétées comme des invitations et laissées au libre choix des collègues. Notre temps de travail se compose aussi de nombreuses heures de corrections et de préparations et nous ne pouvons répondre à toutes les sollicitations.

* Inspection / Notation *

L'IEN doit prévenir de sa venue pour inspection. Il doit respecter les textes qui la régissent (Voir « kisaitou »).

La note pédagogique est prise en compte dans la plupart des opérations de carrière (changement d'échelon, intégration PE, stage CAPA-SH ...)

Si une inspection « se passe mal », si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note (ou sa progression) vous apparaît injuste : utilisez votre **droit de réponse**.

Toute baisse de note doit être justifiée devant la CAPD.

Attention : Il co-existe deux grilles de notes en Saône et Loire en fonction de votre date de sortie de l'IUFM.

Rappel : Si vous êtes susceptible d'être inspecté la même année qu'une promotion, demandez à être inspecté après cette promotion. L'IEN aura alors plus de marge pour vous noter.

Le rapport devrait être adressé dans un délai de deux mois.

Le SNUipp intervient pluri annuellement pour dénoncer les retards pris dans l'envoi des rapports d'inspection. Contactez-nous si vous êtes vous-mêmes concernés par ces retards.

Temps partiel

Les enseignants travaillant à temps partiel n'effectuent leurs heures annualisées qu'au prorata de leur temps de service (50%, 75%). Il n'y a donc pas lieu de céder à la pression de certains IEN....

Liberté (pédagogique), je rappelle ton nom !

Si le SNUipp continue de dénoncer les programmes 2008 qui constituent une approche très systématique des apprentissages, nous tenons à rappeler notre attachement à la LIBERTE PEDAGOGIQUE dont jouit chaque enseignant dans le cadre de son travail.

A ce titre aucune méthode de travail et d'évaluation ne peut être imposée. Si l'évaluation revêt un caractère obligatoire, aucun texte n'en définit les modalités. Ce point relève donc de l'initiative et du libre choix des équipes enseignantes.

108 heures

Pour le SNUipp, le comptage des heures demandé par l'Administration représente une défiance vis-à-vis du professionnalisme de chacun des collègues.

De la même façon, nous rappelons qu'il n'est pas de la responsabilité des directeurs de contrôler les heures effectivement réalisées par chacun des collègues.

Non-remplacement

A ce jour, 47 collègues sont encore en surnombre dans le département. Dans l'attente d'un poste, ces collègues sont affectés dans les écoles et vont donc intervenir comme brigades.

La mort de la formation continue contraint les brigades formation continue (BDFC) à effectuer le même travail que les brigades départementales.

Pour autant, le Ministère continue d'envisager le recrutement de vacataires (étudiants ...) notamment sur les remplacements courts (moins de 10 jours). **Encore un contre coup de la réforme de la formation**

En cas de non remplacement : Inviter les parents à garder leur enfant.



Reunions d'informations syndicales
Tout personnel peut participer aux réunions d'informations syndicales à hauteur de 2 demi-journées par an.
Ces heures sont à déduire de vos obligations de service dans le cadre des 108h (animations pédagogiques notamment) et de la journée de solidarité.

Nouveauté 2010-2011 : Afin de permettre au maximum de collègues de participer à la vie du syndicat, **les frais de déplacement des syndiqués seront pris en charge par la section départementale** (dans le cas d'une RIS départementale)

Corps des PE : Nouvelle grille !

Le ministère a présenté en juillet dernier la nouvelle grille indiciaire correspondant à ce qu'il a osé appeler une revalorisation salariale.

Seuls les échelons 3,4 et 5 bénéficient d'une majoration indiciaire qui, il faut le rappeler, ne compense même pas les pertes sur l'ensemble de la carrière dues à la suppression de l'année de PE2 (ex année de fonctionnaire stagiaire rémunérée)

Le SNUipp continue de dénoncer cette duperie et exige l'ouverture de négociations salariales portant sur **l'augmentation pour tous de la valeur du point d'indice**. Ceci est d'autant plus nécessaire alors que le Ministère vient d'annoncer parallèlement un **gel des salaires pour les 3 années** à venir pour l'ensemble des fonctionnaires.

Echelon	Ancien et nouvel indice
6 à 11 Hors classe	Aucune revalorisation
5ème	De 439 à 453 (+64€ brut)
4ème (T2)	De 416 à 431 (+ 69€ brut)
3ème <i>Reçus concours 2010 sortants IUFM</i>	De 395 à 410 (+69€ brut)
Valeur brute du point d'indice : 4.63€	

Nouvelles modalités d'inspection

Le système de notation des fonctionnaires de l'Etat sera supprimé au 1er janvier 2012. La traditionnelle notation devrait être remplacée par les **appréciations de la hiérarchie à l'issue d'un entretien individuel annuel**.

Pour le Ministère l'Emploi et de la Fonction Publique, cette discussion doit être un « **moment privilégié d'évaluation des objectifs et des résultats de chaque agent.** »

Des modalités spécifiques doivent être trouvées pour les enseignants notamment. Une concertation avec les enseignants est annoncée pour une application dès la rentrée 2011.

Quoiqu'il en soit les **critères retenus** dans le cadre de l'entretien professionnel ne peuvent que nous interroger.

En voici un échantillon :

- *Résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés*
- *Perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels*
- *Manière de servir du fonctionnaire....*

Des termes qui font, une fois n'est pas coutume, penser à la politique du privé....

Plus loin dans le décret (daté du 30 juillet 2010), on trouve : « *au vu de leur valeur professionnelle, il peut être attribué aux fonctionnaires des réductions ou des majorations d'ancienneté pour accéder d'un échelon à l'échelon supérieur* ».

Mérite et tête du client devraient alors continuer à faire leur trou.... A suivre...

Action sociale

Connaître ses droits et savoir à qui s'adresser

Même si ils sont limités et tendent depuis ces trois dernières années à diminuer, les droits en matière d'action sociale peuvent aider nombre de collègues.

Il y a quelques années, ces droits étaient répertoriés dans une plaquette diffusée à l'ensemble des agents avec le 1er bulletin de salaire de septembre!!

HAUSSE DU COÛT
DE LA RETRAITE SCOLAIRE

CETTE ANNÉE, ON DOIT AUSSI
FOURNIR LES PROFS!



Désormais il faut aller « pêcher » l'information sur le site internet de l'IA ou du rectorat (infos également disponibles sur notre site). On distingue 3 niveaux d'aide :

- Prestations interministérielles (PIM)
- Actions sociales d'initiatives académique (ASIA)
- Prêts et secours urgents attribués au niveau départemental.

Qui peut en bénéficier ?

Les stagiaires, titulaires, retraités ou contractuels (contrat égal ou supérieur à 10 mois) de l'E.N.

Prestations ou aides accordés

Allocations accordés au titre des enfants (séjour en centre de vacances, séjour à caractère linguistique, enseignement supérieur...) - Aide au changement de domicile-Aide aux frais de déplacement

Retrouver la liste complète sur : <http://prestationsociales.ac-dijon.fr/>

Aides gérées par d'autres organismes

Chèques vacances - CESU - Prêt mobilité

D'autres aides peuvent aussi sollicitées auprès de la MGEN.

Pour toute demande de précision, nous contacter.

Kisaitou (ou presque)

Mémento administratif

+ CD



A commander auprès
de du SNUipp71

*Syndiqués : 27€ /
Non *Syndiqués : 32€
+ Port

Possibilité d'adresser
facture en mairie sur demande.

Sur notre site : 71.snuipp.fr

Retrouvez dans le dossier
« **INFOS ADMINISTRATIVES** »,
l'ensemble des documents relatifs
à la carrière :

- *Grilles de notation départementale
- *Grille de salaires et avancement
- *Indemnités
- *Prestations sociales
- *Congés et autorisations d'absences
- *Modèles de courriers

LA PAGE des DELEGUES du SNUipp71

CAPD et CTP du 6 septembre

CARTE SCOLAIRE

L'IA est revenu sur 2 fermetures : Maternelle Gachères à Geugnon · Maternelle Fontaine au loup à Chalon.. Concernant ces deux annulations, les collègues ayant vu leur classe fermée sont prioritaires pour y être renommés.

La fermeture est maintenue à la Mat. Grand Four de Mâcon.

BILAN 2010 : STAGES DE REMISE À NIVEAU

169 enseignants volontaires
876 élèves concernés.
Le SNUipp rappelle son opposition à ce bricolage censé remplacer les RASED et les augmentations de salaire.

FORMATION CONTINUE :

morte et enterrée !

Aucune candidature individuelle au plan académique de formation pour la S. et L. Seuls subsistent les stages obligatoires (directeurs, T1, CAPA-SH).

Les 35 Brigades de Formation Continue feront donc fonction cette année de Brigades de circonscription.

INEAT-EXEAT

8 EXEAT et 10 INEAT ont été accordés s'ajoutant aux 48 permutations de mars.



Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU

Notre force, c'est
d'être ensemble

La cotisation à 34%
(66% déductibles)

SITUATION DES PERSONNELS

Surnombre : 47 collègues affectés dans les écoles comme brigade départementale.

PE stagiaires : 46 affectés chez 23 EMF jusqu'au 1er novembre. Ils seront nommés fin octobre, en priorité sur des remplacements long.

Prime d'installation des T1: Les services de l'IA n'ont aucune information ministérielle sur cette prime de 1500€ versée l'an dernier, bien qu'aucune circulaire ne l'ait annulé. Le SNUipp intervient auprès du ministère.

EMPLOIS DE VIE SCOLAIRE

Les EVS ont appris ou vont apprendre que leurs contrats ne seront pas reconduits et qu'ils se retrouveront au chômage. Le gouvernement, après avoir créé des besoins, traite avec mépris ces personnels précaires sans qu'aucune formation ne leur ait été apportée au cours de leur contrat, et réalise quelques menues économies en « licenciant » de fait des milliers de personnes.

En Bourgogne, 399 postes seront supprimés d'ici janvier (une centaine en S. et L.)

Ce qui se passe est humainement scandaleux. Il s'agit d'une décision du ministère qui oublie qu'il s'adresse à des êtres humains. Certaines de ces personnes ont refusé, ou n'ont pas cherché, d'autres emplois en comptant sur celui-ci, et vont se retrouver dans une situation de détresse encore plus grande. Le SNUipp demande l'annulation de ces mesures et la création de postes pérennes et statutaires.



RAPPORTS D'INSPECTION:

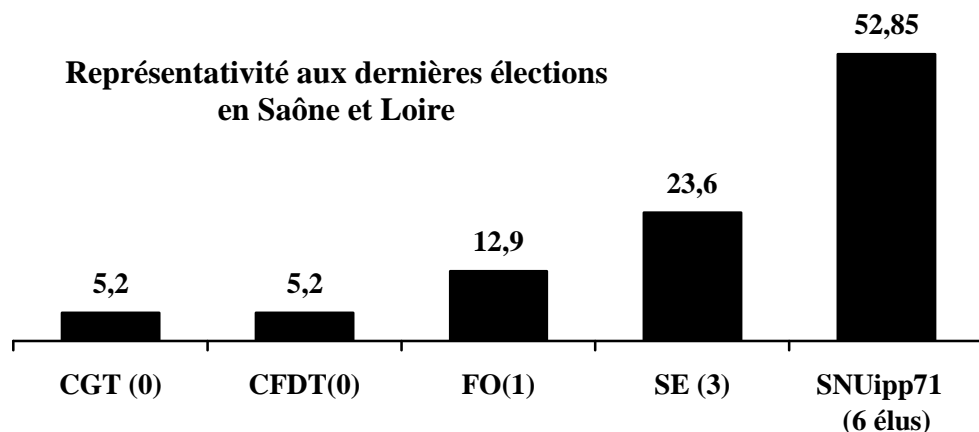
Le SNUipp a rappelé l'obligation pour les IEN et l'IA d'envoyer les rapports dans un délai de 2 mois. De nombreux rapports sont attendus (surtout la note) par les collègues depuis plus d'1 an. Les services de l'IA et des IEN se renvoient gentiment la balle : je t'ai tout envoyé! Non, c'est pas vrai, j'ai plus rien dans mes dossiers.... On pourrait en rire, si dans le même temps, notre hiérarchie n'exigeait pas de nous des retours de dossiers et d'enquêtes dans un délai de plus en plus réduits.

Pour la CAPD promo du 26/11, si vous êtes toujours en attente de votre rapport pour une inspection en 2009/2010:

PREVEZ-NOUS!

A toutes les questions du SNUipp(formation des PE stagiaires, situation des étudiants M2, fin des contrats des EVS, etc) , l'IA n'a pu apporter de réponses concrètes sur ces points pourtant essentiels à la vie de nos écoles., le plus souvent par manque d'informations du ministère qui a apparemment d'autres chats à fouetter que l'amélioration (ou tout du moins le maintien) du système éducatif!

Représentativité aux dernières élections en Saône et Loire



Comme au plan national, le SNUipp71(FSU) est largement majoritaire en S. et L. .
Il détient 6 sièges sur 10 dans les différentes commissions paritaires, dont la CAPD

Calendrier indicatif des opérations administratives

Opération	Circulaire	Candidature	Résultats
PERMUTATIONS NATIONALES (Changement de département)	Septembre — Octobre	Novembre (sur I.Prof)	Mars
Postes à l'étranger	Septembre — octobre	Septembre octobre (site du Ministère)	2ème et 3ème trimestre
PROMOTIONS	Pensez à faire suivre votre fiche de contrôle à vos élus du SNUipp (Voir prochain bulletin)		CAPD 26 novembre
Liste d'aptitude direction d'école	Novembre	Novembre Entretien : janvier	Février / Mars
Stage CAPA-SH	Décembre	Décembre / janvier	Mars
CAFIPEMF	Juin de l'année précédente	Dépôt des sujets de mémoire et retrait des dossiers : octobre	
Temps partiel et disponibilité	Janvier	Mars	Mai
Congé de formation	Décembre	janvier	Mars—Avril
Liste d'aptitude PE	Janvier	Février / mars	Mai
Départ en retraite	Juin	Avant fin novembre (auprès du rectorat)	
Postes adaptés	Novembre	Décembre / janvier	Avril
MOUVEMENT	Février	Avril (Sur I.Prof via SIAM)	Mai—Juin
INEAT / EXEAT		A partir de Mars	À partir de juin
Accès Hors Classe			Juin
Carte scolaire	De février à avril (ajustement en septembre)		

**Le SNUipp71 tient à informer toute la profession.
Néanmoins il ne peut vivre que grâce aux cotisations des syndiqués. Rejoignez-nous !**

Pensez
à
adhérer